

## Décision du maire n° 2024 – 001

Accompagnement à la maîtrise d'usage et à la conception du projet de végétalisation des cours des écoles de Saint Georges les Bains

### **La Maire de la commune de St Georges les Bains,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération n° 2020-012 en date du 28 mai 2020,

Vu le Budget 2024,

Considérant la nécessité de bénéficier d'un accompagnement à la maîtrise d'usage et à la conception du projet de végétalisation des cours des écoles de Saint Georges les Bains.

### **DÉCIDE**

#### **Article 1 :**

Signature d'un devis avec l'atelier BA, représenté par Bérengère AMESLANT, domicilié 51B, rue de l'industrie 26190 SAINT-JEAN-EN-ROYANS, relatif à l'accompagnement à la maîtrise d'usage et à la conception du projet de végétalisation des cours des écoles de Saint Georges les Bains pour un montant de 15 000 € HT.

#### **Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur le site de la mairie.

Ampliation en sera adressée au le comptable public.

Fait à St Georges les Bains, le 14 mai 2024.

La Maire,

Geneviève PEYRARD.